



Première rencontre de l'Atelier 2 – « La diversité des techniques et des agencements humains »

**PV de la réunion du 26 juillet 2011
(Ancienne librairie UOPC : 216, chaussée de Wavre – 1050 Ixelles)**

Responsable de l'Atelier : bilande.arnaud@gmail.com

Ordre du jour :

1. Tour de table de présentation des participants
2. Table ronde visant à discuter du texte d'introduction à l'Atelier et de la pertinence du découpage de l'Atelier en 4 points :
 - A - Eau de pluie : favoriser les Nouvelles rivières urbaines
 - B - Eau potable : favoriser les techniques pour optimiser l'utilisation de l'eau
 - C - Les effluents
 - D - Créer un esprit de recherche, comment articuler les savoirs ?

Compte-rendu des discussions

La difficulté majeure de cet Atelier tient dans la multiplicité des techniques et des technologies associées à la gestion de l'eau en ville. A Bruxelles, on utilise très peu de techniques liées à l'aménagement du territoire. Nous pourrions par exemple revendiquer que sur les 6 bassins d'orage dont la construction a été programmée sur l'ensemble de la RBC, seulement 4 soient effectivement réalisés tandis que le budget réservé aux deux autres soit alloué à des solutions techniques alternatives, à la fois symboliques, créatives et travaillant l'aménagement du territoire urbain.

Dans nos réflexions, nous devrions faire la part des choses entre des nécessités de gestion de l'eau en tant qu'élément naturel (quantité et qualité de l'eau, hydromorphologie, renaturation), d'une part, et les usages sociaux de l'eau, d'autre part. D'où le besoin de penser les aménagements selon des cas et des agencements particuliers.

De quoi parle-t-on quand on utilise la notion de « diversité des techniques » ? A quelle échelle d'action nous situons-nous ? Individuelle et/ou collective ? Comment faire pour jongler / articuler ces deux échelles ?

Comment développer la diversité des techniques pour aller vers plus de participation des habitants de la ville ? Il s'agirait dès lors de penser les conditions (intellectuelle, administratives, sociales, économiques, environnementales, culturelles) nécessaires à la formation d'un nouveau paradigme dans la gestion de l'eau dans la ville.

Une pensée complexe, s'attachant aux conditions d'émergence d'un nouveau paradigme, d'une nouvelle culture, d'un changement de regard et de rapport à l'eau dans la ville présente l'avantage de ne pas aller dans le sens de « la fin justifie les moyens ». Promouvoir la diversité des techniques « oui » mais pour quoi faire ? Si on ne relie pas notre volonté d'aller vers plus de diversité dans le développement des « moyens techniques » de gérer l'eau en ville à la nécessité de changer notre regard vis-à-vis de celle-ci, nous pourrions déboucher sur une situation où les grandes multinationales de l'eau seraient les pourvoyeuses des nouvelles techniques et métiers de l'eau auxquels nous aspirons.

Quand une entreprise développe une nouvelle technologie, elle met un prix sur la gestion d'un risque.

Besoin de considérer l'environnement au sens le plus large, veiller à ne pas dissocier nos considérations d'ordre environnemental de celles de la « santé publique » Dans nos réflexions sur plus d'expérimentation, nous ne devons pas perdre de vue les risques que ces nouvelles technologies et techniques peuvent faire encourir à la santé humaine. Veiller à avoir une réflexion au cas par cas, axée selon la provenance de l'eau à utiliser (claire, grise, noire, ruissellement de voiries, ...) et le(s) usage(s) qu'on souhaite en faire.

Réflexion au cas par cas : justice sociale et accès aux techniques. Selon qu'on soit locataire ou non, qu'on vive dans un building ou dans une maison, en plein centre-ville ou en périphérie, nos moyens financiers, ... nombreux sont les obstacles à la libre accessibilité aux techniques de gestion alternative de l'eau.

Les primes à la rénovation et construction de citernes de récupération d'eaux de pluies induisent des effets pervers mais celles-ci sont justifiées en tant qu'incitants à plus d'expérimentation.

De quelles manières pouvons-nous imaginer un équilibre entre expérimentation individuelle et/ou collective d'une part, et équité sociale, d'autre part ? Comment éviter que l'expérimentation individuelle se fasse au détriment du collectif ?

Comment pouvons-nous encourager de telles formes d'expérimentations ? L'impôt redistributif pourrait-il être vecteur d'équité tout en soutenant l'expérimentation ?

Besoin d'intégrer la structure et l'état du parc immobilier actuel dans nos réflexions pour permettre les conditions d'émergence de changements futurs dans la gestion de l'eau. Par ex. : poser dès maintenant des réseaux séparatifs sous les nouvelles constructions, les relier au réseau unitaire actuel ... cela nous permettra de constituer, d'années en années, un réseau séparatif. Il faudrait dès lors faire des recommandations sur le RRU, les permis d'environnement et d'urbanisme.

Le concept de Nouvelles rivières urbaines vise à séparer les eaux usées des eaux claires sans pour autant prôner la construction d'un réseau séparatif souterrain. L'idée serait plutôt d'investir la multitude des boucles de rétroaction du cycle urbain

de l'eau : infiltration là où c'est possible, rétention, obstacles à l'écoulement, évapotranspiration...

Besoin de réfléchir par « principes d'action » pour éviter de tomber dans le piège de l'exhaustivité. Nous, citoyens, ne détenons pas tous les savoirs pour pouvoir formuler des recommandations dans les détails sur le RRU, les permis,... De plus, promouvoir la diversité des techniques et des agencements humains tient à soutenir une réflexion au cas par cas. Nous pourrions par exemple soutenir les principes suivants

- collectiviser le plus possible les outils de gestion
- utiliser le plus possible l'eau de pluie

Besoin de partir d'agencements humains existants. Notre expertise citoyenne tient à notre connaissance du terrain et du terreau associatif. Besoin de créer et d'expérimenter un volume culturel de savoirs techniques, de créer des lieux d'expérimentations et d'échanges de savoirs pratiques.

Besoin de réfléchir à des agencements humains sur le long terme. Par exemple, si on propose que le budget régional alloué à la construction de tel bassin d'orage (dépenses programmées sur X années,) soit investi dans des techniques alternatives au sein des quartiers, il sera nécessaire de tenir compte du fait que les agencements humains nécessitent beaucoup plus de temps que la réalisation d'outils techniques aussi centralisés qu'un bassin d'orage. Cela demande aussi de réfléchir à des techniques appropriables et gérables par de tels agencements humains sur un temps aussi long.